

CIRCULAIRE N° 24 DU 30 JUILLET 2026

Aux Présidentes et Présidents
Trésorières et Trésoriers des Comités départementaux d'athlétisme

De Chantal FERRARI – Fabrice DUBUISSON

Copie Comité directeur
Ligues régionales
Jérôme VILLON
Frank BIGNET
Commission des finances

OBJET : TRANSMISSION DE L'ARRÊTÉ COMPTABLE RELATIF À L'EXERCICE 2025 PAR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX D'ATHLÉTISME

Chères Présidentes, Chers Présidents,
Chères Trésorières, Chers Trésoriers des Comités départementaux d'athlétisme,

Dans le cadre de ses missions, la Commission des finances est chargée d'examiner et d'analyser les comptes financiers annuels des structures déconcentrées.

Afin de mener à bien cette mission, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre arrêté comptable relatif à l'exercice 2025, accompagné, le cas échéant, des documents comptables utiles à son examen.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous adresser ces éléments **au plus tard le 15 septembre 2026** à l'adresse suivante → commission.finances@athle.fr

Nous vous remercions par avance de votre diligence et de votre collaboration. Pour toute question ou difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous adressons à toutes et à tous l'expression de nos cordiales amitiés sportives,



Chantal FERRARI
PRÉSIDENTE DE LA
COMMISSION DES FINANCES



Fabrice DUBUISSON
PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL
DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX